

# 5<sup>ème</sup> Rassemblement des ASSISES NATIONALES DU SPORT



*L'avenir du sport,  
c'est maintenant !*

CAHIER N° 2

*CARREFOURS DU VENDREDI 26 ET  
DU SAMEDI 27 NOVEMBRE  
SEANCE PLENIERE DE CLOTURE  
DU SAMEDI 27 NOVEMBRE*

25-26-27 novembre 2004  
*Cité des Congrès de NANTES*

# CARREFOURS DU VENDREDI

## 26 NOVEMBRE 2004

# *Carrefours*

## *Bilan des ANS de Nantes*

### QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Etonnement d'un représentant de la Fédération d'Aviron entouré de nombreuses personnes des fédérations se situant sur le plan éducatif idéologique (FSGT - SNEP - UFOLEP), ce qui n'est pas le cas des Fédérations unisports. Or, elles ne sont pas là, le dialogue semble difficile, ce rassemblement ne semble pas les intéresser.

Vécu d'un « ancien » ayant participé à tous les rassemblements des ANS : moment d'échanges, de réflexions intéressantes, tout ce qui permet le développement du Sport en général et son rapport à la société mais on sent bien une opposition plus ou moins feutrée avec une partie absente, le mouvement sportif fédéré, unisport.

Pour un autre, les ANS sont un lieu de réflexion, de croisement entre chercheurs et sportifs.

Pour un membre d'un OMS, les ANS sont un moment de réflexion au niveau d'un fonctionnement journalier, moment que l'on n'a pas souvent l'occasion d'avoir dans le milieu sportif, à part peut-être, lors d'une Assemblée Générale. L'échange est nécessaire mais il manque une partie du monde sportif, ce qui est dommage.

### EXPLICATIONS DONNÉES PAR SERGE ROY

◇ Les ANS sont un lieu de réflexions, d'échanges dont les composantes sont les Fédérations multisports, les Fédérations affinitaires, les gens qui impliquent Sport et Société.

◇ Les ANS sont un mouvement informel qui s'est constitué en 1991, lors du rassemblement de Montpellier.

◇ Les ANS sont une association de fait, Loi 1901, non déclarée. C'est un collectif de pilotage composé de représentants d'une vingtaine d'associations et de groupements nationaux qui constitue le mouvement des A N S. Il est volontairement informel, inorganisé, mais le Collectif national, pour des raisons administratives, s'est déclaré en association loi 1901 à la Préfecture de Lille de façon à percevoir des subventions du Ministère.

À la question posée par l'un des intervenants sur les articulations entre les ANS, le Groupe des 20 et le CNOSF, Serge ROY répond : « *Une dizaine d'associations nationales font partie et des A N S et du Groupe des 20 (association informelle)* ».

Les A N S étudient la place du Sport dans les sociétés en France et en Europe.

Le Groupe des 20 s'intéresse au Sport pour tous.

Quant aux ramifications « Collège CNOSF » et « Groupe des 20 » ? Un grand nombre de groupements sont soit affinitaires et multisports, soit membres associés (FFCO) du CNOSF mais leur tribune au CNOSF ne suffit pas à une expression et à une mise en commun d'une spécificité que l'on retrouve dans les ANS et le Groupe des 20.

À la question : Pourquoi le Groupe des 20 ne serait-il pas l'organisation des ANS et ne se préoccuperait-il pas de la dimension européenne du Sport pour tous ? René MOUSTARD répond : « *La réalité ANS, c'est qu'effectivement la partie du sport multisports, affinitaire en constitue le socle pour des raisons historiques qui tiennent à la logique éducative et culturelle. Le regroupement ANS, c'est le monde scolaire, l'organisation des médecins du Sport, l'Union Syndicale des Journalistes sportifs, c'est un réseau d'une bonne vingtaine de personnes du monde universitaire, plus ou moins proches, associés à nos travaux* ».

◇ À la demande de Serge ROY, « *Quels sont les outils des ANS ?* » et devant le silence du public, de nouvelles explications sont données :

- Les ANS forment une structure ouverte, pluraliste et indépendante en fidélité avec les principes de Montpellier.
- Elles possèdent :
  - La LETTRE trimestrielle
  - Le site Internet indiqué dans cette LETTRE, sur lequel figurent les composantes, les travaux, les commandes des Actes des rassemblements précédents, les parutions.
  - Le réseau des correspondants locaux : on ne cherche pas à en faire un relais mais un réseau de personnes qui, étant suffisamment motivées, intéressées, relativement disponibles, peuvent être à l'égard des ANS « l'oreille de loin ». Ces correspondants sont sollicités pour nous dire ce qu'ils pensent. A l'époque d'Internet, on pourrait discuter de leur utilité, mais ce sont des êtres humains qui permettront aux ANS de se dynamiser.

Quelques idées générales peuvent être retirées d'un débat riche, motivé, où chaque participant a pu s'exprimer :

- Il est indispensable qu'un niveau local puisse relayer les travaux du comité national.
- La continuité et la permanence de la démarche depuis 13 ans permet d'avoir une cohérence dans le suivi des objectifs.
- La diversité dans le questionnement, le choix des thèmes, l'évolution des grands problèmes constituent la force du mouvement et le désir de participer.
- Il est nécessaire d'établir un rapport reliant le local, le national et le mondial. Ne pas négliger l'ouverture européenne.
- Il est important d'avoir la capacité de mettre en débat les politiques publiques, les dispositifs, de participer à la conquête d'une cohésion sociale.

- Sport et Associations, les buts et les objectifs peuvent être différents.
- Les ANS respectent leur logique depuis le début.
- Attention à la logique des élus peut-être plus préoccupés par leur réélection que par la mise en place de mesures effectives ?
- Enfin on regrette la non présence de l'autorité ministérielle, la représentation par un DDJS ne paraissant pas suffisante.
- Il faut continuer au long terme et poursuivre le débat d'idées.

### Rappel de la note contenue dans le dossier de réflexion

- Les ANS : temps fort qui permet de « s'oxygéner » différemment que dans le cursus traditionnel normal.
- Surprise car tout le monde peut s'exprimer - ce n'est pas la grand messe, ce n'est pas un monologue malgré les oppositions.
- Mouvement fort de réflexions, d'écoute.
- La richesse des thèmes (certains thèmes d'ateliers auraient mérité d'être le thème général).
- Regret de certains que les ANS soient une scène, mais par contre tous les courants doivent et peuvent s'exprimer. C'est réactif, ouvert et pluriel.
- Long débat sur la déclinaison au plan local (des exemples sont donnés où cela se pratique - les correspondants locaux - la Lettre des ANS).
- Difficulté sur le plan local à s'extraire du quotidien de la gestion pour réfléchir.
- Les acteurs du changement, c'est la base, le local. Insistance pour travailler des thématiques en amont.
- Ne pas confronter les regrets des uns et des autres - les missions des uns et des autres - distiller l'envie de coopérer, écouter, échanger, regarder les autres - introspection - le droit au break - les ANS : le bon levier - les fédérations délégataires ont leur place.
- Attention : niveau de décalage - instrumentalisation.
- Se rassembler dans la complémentarité.
- 2012 pouvant permettre de se situer pour faire évoluer différemment.
- Avoir la capacité et avoir la volonté de réfléchir ensemble (toutes les forces vives). Trouver une unité. Faire plus et mieux. Il en va de l'avenir de tous, des clubs associatifs ciments - modèle atypique français.
- Echanger, réfléchir, mettre en place des dispositifs (phase opérationnelle).

THEMES	POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
Organisation		
Programme		
Fonctionnement		
Plénières	Très bonne qualité des intervenants	
Modules - tables rondes	Très bonne qualité des intervenants	Réserves : Le thème annoncé tarde parfois à venir (exemple de l'emploi associatif où des personnes ont quitté la salle) Participation difficile Forme de travail plus difficile Trop de présence des intervenants qui parfois ne s'écoutent pas
Ateliers	Très importants surtout avec un petit nombre de participants Débats très riches Très intéressants avec les échanges et les cas concrets	Il serait intéressant de faire ressortir en amont des études de cas contradictoires et sur de vraies expériences terrain Il faudrait regrouper les participants par similarité (gros et petits clubs par ex)
Temps informels	Ils sont essentiels et nécessaires	
Participants	Le nombre reflète l'intérêt et le besoin Richesse des composantes	Où sont les enseignants de l'école élémentaire ?
Global	Assises réussies	
Intervenants	Bon, voir haut niveau - nécessaire pour élever le débat	Inégalités - la richesse et la variété sont toujours à améliorer

### Suites des ANS :

- Les ANS doivent se faire entendre et porter des idées et projets au niveau national.
- Organiser des débats régionaux pour préparer les Assises Nationales
- C'est bien de refaire à chaque fois la vie sportive dans le pays, mais il faut transformer l'essai ! Si mon petit-fils vient aux ANS dans 20 ans, il doit voir la différence ! Je reste donc sur ma faim : il y a des directions, des buts recherchés, mais quand va t-on agir pour transformer l'essai ? Sinon il n'y a rien de plus.
- À propos des JO, peut-on faire une grève du sport éducatif ? Trouver un lieu pour parler du sport - il faut travailler.

- Les ANS c'est un mouvement, on n'en connaît pas le but ; c'est un état des lieux pour suivre ce qui se passe et pour innover ; mais attention à trop d'innovation (argent médiatisation) qui rapproche du modèle de l'entreprise.
- Les ANS sont un lieu de réflexion utile ; elles ne sont pas dans l'action directe mais dans l'action indirecte.
- J'ai le sentiment de tourner en rond et des choses qui se répètent. Jeudi matin on nous a invité à bouger le système, à refonder ceci, cela, etc, à se remettre en cause. Pour éviter le surplace il faut franchir des pas entre les ANS. Où ces pas doivent-ils se franchir ? Dans les OMS ? Dans les départements ?
- Le problème n'est pas de s'opposer ; une articulation est nécessaire entre les niveaux pour remettre en cause le système au niveau local. Il faut aller plus loin au niveau local : sur la place de l'adhérent par exemple dans le système associatif - quelle participation de l'adhérent à l'association - quelles évolutions des statuts - quelle place des salariés - du sport ou du système associatif - dans le club ? Le collectif doit creuser les remises en question : conserver, faire évoluer, remettre en cause. Autre exemple : le lien social évoqué dans le module avec Denis MASSEGLIA et Philippe MASSEBEUF est-il identique dans les systèmes privé et associatif ? En quoi l'association peut-elle faire la différence par rapport au privé ?
- Les Assises ne sont pas un lieu d'action mais un moment de réflexion pour élever le débat par rapport à la vie de tous les jours - ça doit nous amener à réfléchir dans nos actions quotidiennes. Les Assises servent à enrichir les acteurs : de ce point de vue je suis satisfait.
- Avant 1991, chacun travaillait dans sa filière. Depuis, le premier mérite des ANS est de mettre les gens autour de la table avec des activités, des cultures diverses dans un esprit de complémentarité et pas de concurrence.
- À la séance d'ouverture, a été évoqué le « Manifeste » !

# SEANCE PLENIERE

## SAMEDI 27 NOVEMBRE 2004

Robert DENEL

Cette table ronde va réunir, autour de Jean LAFONTAN, animateur, Pierre COLLOMB, Directeur du Centre de Droit et d'Economie du Sport de Nice et Vice-président de la Fédération de Basket ; à ses côtés Jean-Paul CALLEDE qui remplace Patrick MIGNON, sociologue, ayant un empêchement familial majeur ; enfin Roger BAMBUCK, ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports. Nous avons tenu particulièrement à sa présence aujourd'hui, quinze ans après notre rencontre à Montpellier au sein de la 6<sup>ème</sup> Université Sportive d'Eté. Et si ces A.N.S. existent, c'est grâce à Roger BAMBUCK qui, à l'époque, a qualifié cette Université d'Eté d'historique ; vous ne vous êtes pas trompé et nous avons tenu parole, vous nous avez mis dans l'obligation de réussir dans la continuité.

Il est important de le rappeler car à cette époque-là, nous nous étions tournés vers le Ministère. Roger BAMBUCK nous a dit que ce n'était pas son affaire, mais la nôtre, et il nous aidés. Nous avons rempli le contrat et merci à vous, Monsieur BAMBUCK.

Nous allons donc continuer cette 5<sup>ème</sup> édition avec vous.

Jean LAFONTAN

Nous n'allons pas aujourd'hui tirer les conclusions ; ce n'est pas le sens, ni l'esprit des Assises Nationales du Sport. Par contre, avec nos invités, nous allons chercher à continuer à répondre à la question « L'avenir du sport, c'est maintenant » et avec la sous-question « Le système français Education Physique Scolaire et Sport est-il à la croisée des chemins ? Est-il en crise ? Est-il dépassé ? Est-il menacé ? ». Nous avons longuement examiné la question du sport, ses difficultés, ses atouts, ses dérives, je ne vais pas m'y étendre, chacun va participer pour donner son point de vue.

Sur la question de l'éducation physique, Colin MIEGE a dit hier qu'elle était déjà en crise en France, en Europe. On peut dire d'ailleurs qu'au fur et à mesure que les Jeux Olympiques étendent leur audience dans le monde, l'éducation physique régresse. Les dernières propositions de transformation du système éducatif font de l'éducation physique une discipline qui sort du socle de formation indispensable à tous les jeunes, en disparaissant aussi des établissements comme discipline obligatoire.

Partant de ces données, partagez-vous la compréhension et les analyses que nous avons faites ? Pensez-vous que cet attelage français « Education Physique et Sport » va vivre sa vie, chacun de son côté, avec les risques et les périls que cela comporte ? Avez-vous une idée sur l'avenir de cet attelage et de ses deux composantes ?

Roger BAMBUCK

Merci de votre accueil.

Je ne partage pas du tout votre pessimisme quant à la crise et à la régression de l'éducation physique dans notre système scolaire.

D'abord, en ce qui concerne la crise, l'éducation physique n'est pas un monument qui est construit à tout jamais ; il doit être en permanence interrogé, interpellé, mis en question.

Ceci, parce que la société évolue, parce que les enfants ont des besoins différents, des regards différents et sont confrontés à des réalités qui évoluent. Donc, à ce titre-là, l'éducation physique se doit d'être remise en question de manière permanente pour qu'elle puisse jouer totalement son rôle : premièrement, d'être une discipline enseignée obligatoirement à l'intérieur des établissements scolaires ; deuxièmement, d'être une discipline d'éducation, en participant à l'éducation de l'enfant et du citoyen, comme les textes lui donnent cette responsabilité-là.

Donc, dire que l'éducation physique est en train de régresser, c'est à mon avis totalement excessif et de nature à empêcher de se poser les vraies questions concernant le lien - et c'est cela qui est important - qui existe entre le sport et l'éducation physique.

De mon point de vue, l'éducation physique reste actuellement l'ultime barrière contre le sport business, le sport spectacle, et représente à mes yeux le sport éducatif dans toute sa réalité. Je ne vois pas bien quel est l'intérêt de la Fédération Française de Basket par exemple d'enseigner au travers du basket les valeurs contenues dans l'ensemble des disciplines sportives. Son objectif est de développer le basket ; une réalité, c'est de gagner la concurrence avec les autres sports, et c'est faire vivre économiquement cette fédération. Sorti de là, ce sont des discours dilatoires. Si nous, en tant qu'éducation physique, nous ne sommes pas capables d'aller au-delà de ce que la Fédération de Basket peut porter, de dire qu'à l'intérieur du sport on trouve des occasions uniques de pouvoir éduquer, de pouvoir faire comprendre, de pouvoir faire en sorte que les autres soient tournés vers l'autre, d'apprendre à respecter les règles, non pas seulement parce que l'on est à l'intérieur d'une fédération mais parce que l'on vit en société, c'est l'éducation physique qui peut le faire, et pas forcément la fédération toute seule. Bien sûr, l'ensemble des fédérations peuvent le faire, prises les unes après les autres, mais pas individuellement parce que certains enjeux dépassent très largement le sport.

Je pense au contraire que l'éducation physique, dans notre système français où l'Etat a un rôle primordial dans la transmission des valeurs, dans l'éducation qu'elle doit à chacun des individus, est promise à un très grand avenir.

Vous avez raison d'être attentifs et alarmés vis-à-vis de la Loi sur l'éducation que nous prépare le Ministre, parce que cela aurait été trop facile si tout le monde était gagné par l'éducation physique. Certaines personnes ne comprennent pas à quoi sert l'éducation physique, elles ont peur de leur corps et ne font donc strictement aucun effort pour que celui-ci participe à l'éducation.

Votre crainte, ainsi que la mienne, est une confirmation de la réalité de l'éducation physique dans le système éducatif parce que, sur cette idée de socle, sur lequel on va fonder l'enseignement, il va y avoir une concurrence, une bagarre entre disciplines. Ne croyez pas que les mathématiques vont lâcher le moindre pouce de leur influence sur notre système, que les enseignants de français vont lâcher le moindre pouce sur l'obligation de leur programme, pas plus que les enseignants d'histoire-géographie ou les enseignants de langues qui, pour l'instant, bénéficient d'une sorte de préjugé favorable pour sacrifier aux différentes modes que la société nous propose.

L'éducation physique va donc devoir se battre, mais en se battant, ce n'est pas sur la crainte de perdre je ne sais quelle influence qu'elle va pouvoir s'imposer, c'est au contraire en demandant aux uns et aux autres de regarder la réalité, en affirmant que l'éducation physique est une nécessité si l'on veut donner aux jeunes et aux moins jeunes de notre pays, la possibilité d'être des individus debout, éduqués, respectueux de la société, d'eux-mêmes, et des individus qui sont capables d'être des citoyens responsables.

Pierre COLLOMB

Je vais me placer sur un plan légèrement différent de celui qu'a adopté Monsieur le Ministre qui a apporté une réponse complète à la première question.

Quand on envisage l'avenir, je pense qu'il faut être très prudent parce que l'on n'a pas la science infuse de ce que sera demain.

Cela dit, nous sommes là pour anticiper et essayer de préparer les choses.

D'abord, en ce qui concerne la question de l'avenir et de la crise du sport, le terme de « crise » est employé à tout moment, comme le disait Colin MIEGE, à tous égards, pour tous les problèmes de société majeurs. Cela s'explique très bien parce qu'au fond tous les secteurs de la vie sociale connaissent des bouleversements que la société n'avait pas l'habitude de connaître en si peu de temps. Tous nos repères historiques, traditionnels, culturels sont en train de se modifier, pour la première raison qui est la mondialisation, la globalisation, donc l'ouverture aux autres cultures. On ne peut pas avoir l'ouverture aux autres cultures et le maintien de notre culture, on ne peut pas avoir l'ouverture à d'autres histoires et conserver notre histoire, c'est tout à fait logique.

Et, comme le dit Monsieur le Ministre, on ne peut pas non plus s'accrocher à des modèles anciens. La vie est faite d'évolution, il faut donc se préparer à l'évolution, l'accompagner et essayer d'y mettre ce que nous pouvons y mettre. La vie est un combat permanent, comme l'a dit Monsieur le Ministre, il faut donc essayer, si on le peut, de faire passer les choses qui nous tiennent à cœur.

Pour être plus concret, il y a des aspects auxquels nous n'échapperons pas. Dans l'hypothèse majeure où l'évolution libérale de la société se confirme, le sport n'y échappera pas, l'exigence de rentabilité se précisera pour les clubs, les fédérations, toutes les structures sportives traditionnelles et l'aide publique ne sera pas forcément celle qu'elle a pu être à un certain moment. Il faut en avoir conscience et se rappeler aussi que le mouvement sportif, à ses origines, n'a pas vécu de l'aide publique ; il s'est structuré uniquement par ses forces propres. Il faut donc peut-être aussi comprendre que ce sont des moments de l'histoire que l'on a connus et qui ne vont pas forcément perdurer.

Plus précisément, puisque Monsieur le Ministre a évoqué les fédérations disciplinaires, pour l'avenir, il me semble que l'évolution des clubs peut se prendre sous deux axes. Effectivement, il y a des demandes nouvelles en permanence, des nouveaux sports, des nouvelles pratiques, des pratiques de loisir qui émanent de la demande sociale. Au sein d'une fédération comme la nôtre, nous sommes très conscients de ce genre de demandes, nous voudrions bien les prendre en compte mais nous avons beaucoup de mal à le faire. Nous y réfléchissons, nous essayons d'intégrer les pratiques loisir dans notre système, mais culturellement ce n'est pas l'histoire de notre fédération depuis une trentaine ou une quarantaine d'années, et les responsables en place n'ont pas non plus les compétences, les aptitudes nécessaires pour répondre à cette demande. Nos clubs, en majorité, se sont transformés peu à peu en écoles de sport et donc soumis à des exigences de rentabilité car ils vendent de la technique sportive. C'est une évolution en cours, je ne sais pas si elle ira loin mais elle me semble tout à fait en concordance avec le sport professionnel. Hier, on a opposé le « sport qui se regarde » au « sport qui se pratique » ; c'est un repère. Est-ce que, pour autant, le « sport qui se pratique » est indissociable du « sport qui se regarde » ? Je ne le pense pas parce que c'est justement l'exemple qui crée ensuite les adhérents. Au contraire, on va reproduire le modèle compétitif au sein de nos écoles de sport. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il y a autant une césure entre le « sport qui se regarde » et le « sport qui se pratique » qu'entre le sport qui se pratique dans des clubs écoles de sport et le sport loisir, le sport qui se pratique pour d'autres raisons, selon d'autres affinités, dans un projet plus associatif.

Il me semble que la coupure est dans ce projet associatif où les gens se réunissent pour des raisons multiples qui peuvent les amener à pratiquer différents sports. Quand on est dans une école de sport, on a les yeux rivés vers le sport professionnel ; la coupure n'est donc pas véritable et on reproduit ce modèle-là.

L'évolution est donc là. Va-t-on continuer - et cela me paraît la logique dans laquelle nous sommes aujourd'hui de mondialisation et de rentabilité - les clubs traditionnels, dans les fédérations traditionnelles, au sein de fédérations notamment délégataires, unisports ? C'est un sport qui va dans la direction de l'école de sport.

La question qui se pose est de savoir si, à côté de ce modèle de sport, école de sport où on pratique le sport pur, il y aura une place pour notre sport reposant sur d'autres valeurs, dans lequel le sport ne serait qu'un des moyens parmi d'autres perspectives et d'autres objectifs.

Seulement, dans ces structures qui auraient une vision plus historiquement associative, plus conforme à la vision de l'association, se pose le problème des installations, parce que c'est aussi le problème des installations qui conditionne notre évolution. L'école de sport est aussi conditionnée par le fait que les installations sont mises à disposition par les collectivités publiques, dont la justification est le sport.

Ces structures, dans lesquelles on pourrait avoir une vision plus associative des choses, doivent, comme elles l'ont fait par le passé, pouvoir maîtriser leurs installations. Ce n'est pas un problème simple, j'en suis bien conscient. Je suis convaincu que la maîtrise juridique des installations est une condition nécessaire à certains développements de structures. Je crois que notamment pour les structures associatives, si elles ne résolvent pas ce problème de maîtrise de structures - parce que c'est très exigeant en terme de structures, il ne suffit pas d'avoir des terrains de sport, il faut aussi des lieux de vie et tout un ensemble extrêmement développé pour atteindre cet objectif - elles auront du mal à résister à la pression des écoles de sport. C'est à mon avis le véritable enjeu de demain.

Jean-Paul CALLEDE

Sur la première question, à savoir l'articulation entre éducation physique et sport, j'avoue qu'il est difficile de s'exprimer après un ancien ministre. Pour ma part, je ne suis pas enseignant d'éducation physique et sportive ; il m'est donc délicat d'avoir un propos crédible. Prêchant pour ma paroisse, la sociologie, il faut bien reconnaître que ce bloc « Education physique et sportive » est très peu appréhendé par la sociologie. Sans doute y a-t-il la forteresse de l'éducation nationale qui se prête assez mal à cette approche, mais il faut savoir qu'il y a quelques années un observatoire de la pratique sportive des jeunes avait été initié par l'UNSS et qu'il avait permis de donner un éclairage intéressant.

Le second bloc de la sociologie serait la pratique associative, la pratique en club, mais ce second bloc est quelque peu éclipsé par le troisième bloc, c'est-à-dire une sociologie plus médiatisée qui met surtout l'accent sur le fun et l'individualisme sportif.

Donc, nous, ici, nous sommes les représentants en fait du pluralisme sportif et il est intéressant pour la sociologie de se ressourcer à ce qu'est un des piliers du sport, à savoir l'associationnisme.

Quant à la deuxième question « L'avenir du sport, y a-t-il crise, y a-t-il une croisée des chemins ? », je crois que, dans un premier temps, il faut voir que la notion de sport est peut-être un mot commode qui, en fait, recouvre, une très grande diversité de situations et de contextes. Hier, pour ma part, j'ai entendu parler des bébés nageurs, donc un espace associatif dans le cadre de clubs qui sont plutôt des clubs engagés dans une logique affinitaire, jusqu'aux gros bébés du sprint mondial, que l'on a vu grâce à nos amis journalistes, qui sont censés progresser et faire des performances par les seules vertus de leur propre corps.

En revanche, c'est peut-être plus pertinent lorsque l'on s'interroge sur l'avenir du système sportif français. Bien sûr, certains considèrent que l'exceptionnalité de la réalité française va aller peut-être en s'érodant, mais en fait, ici et là, on est peut-être amené à devoir réaffirmer cette spécificité. Cette spécificité se caractérise, me semble-t-il, par sa complexité et par ce qui fait la réalité du sport aujourd'hui, c'est-à-dire une pluralité d'expressions. Il n'est pas question de jouer un modèle contre un autre modèle, comme vient de le souligner Pierre COLLOMB, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il y a peut-être en fait des inquiétudes à formuler. Ces inquiétudes peuvent être le risque de simplification de la culture sportive. Vous savez que le grand ancêtre de cette stylisation, de cette simplification psychologique, est Pierre de Coubertin avec son ouvrage « Pédagogie sportive » en 1922. Je pense que les affinitaires ont résisté à cette simplification de la culture sportive, et, à la limite, ont toujours inscrit la pratique sportive dans une perspective de culture générale. Ce qui est peut-être dommage aujourd'hui, c'est que le discours dominant sur le sport est plutôt celui du championnat, de la performance - je ne dis pas qu'il n'y a pas de culture générale derrière la pratique de compétition, voire même de haute compétition - mais ce qui est dommage est que cette réalité du sport associatif, cette réalité du sport qui a à voir peut-être avec l'éducation populaire, est quelque peu éclipsée aujourd'hui par les discours dominants. En tant que sociologue, c'est le regret que je formulerai, mais il s'agit en fait d'analyser cette dimension du sport et de montrer la place qu'elle peut tenir, n'en déplaise à certains spécialistes de l'individualisme sportif.

Jean LAFONTAN

J'ai bien entendu ce que vous avez dit, les uns et les autres, sur l'élément qui fait que l'on bascule dans une nouvelle culture. Pierre COLLOMB a employé le terme de néo-libéralisme. Nous avons toujours vécu d'adaptations, voire de dislocations. Pour suivre le débat d'hier, autour de Pierre KHALFA et Alain LORET et l'analyse qui a été proposée en survol sur l'évolution de la société, la question qui se posait était de dire « comment résiste-t-on à cette vague néo-libérale ? ». En réponse, l'idée de bien public commun mondial a été avancée. Cela veut dire que l'on doit recréer une nouvelle culture physique qui ne se laisse pas emporter simplement par les intérêts marchands, bien que tout le secteur de la production des biens et services fait partie de la société, mais le sens de la production des hommes, c'est normalement d'être préservé aussi à l'intérieur de vastes réseaux de service public.

En ce qui concerne cette évolution, puisque l'on se projette vers l'avenir, n'y a-t-il pas à recréer de nouvelles donnes ? Les transformations devraient se faire dans un certain sens il ne faut pas d'adaptations au jour le jour juste pour résoudre les problèmes au quotidien, mais s'inscrire dans la perspective choisie. Est-ce que cette idée de travailler, de rassembler, que les ANS poursuivent, ré-approfondit cette question d'un type nouveau de bien public ? Est-ce une question qui vous permet de répondre ?

Roger BAMBUCK

Attention à ne pas tomber dans les pièges grossiers ! Nous avons déjà, par le passé, fait cela et c'est pour cela que nous sommes en difficulté quand on veut parler de sport, puisque nous avons encore à travailler sur la vraie nature du sport, pour savoir exactement ce qu'elle est.

Bien public, je hiérarchise. Il y a des gens qui meurent de faim sur cette planète, il y a des gens qui ont des richesses dans leur sous-sol, dans leur agriculture, dans leur biodiversité, qui sont pillés. Le bien public s'adresse à ceux-là.

Nous avons un problème important, un problème de compréhension des mots. Comment voulez-vous que l'éducation physique puisse se mettre à côté de l'offre de sport que font les fédérations disciplinaires quand, en interrogeant le citoyen « X », il ne sait pas ce qu'est un professeur d'éducation physique. Je suis frappé, quand je vais dans les établissements, de voir que beaucoup trop de professeurs d'éducation physique se disent « profs de gym », « profs de sport ». Ceux qui se disent « professeurs d'éducation physique » ne sont pas majoritaires. Pourquoi ? Parce qu'ils s'imaginent que c'est un élément de communication beaucoup plus facile que de dire « prof de gym » ou « prof de sport ». Ils doivent revendiquer d'être « profs d'éducation physique » parce que derrière le mot « éducation physique » il y a un contenu. On ne peut pas parler d'éducation, on ne peut pas tenir un discours de la place de l'éducation physique si l'on ne sait pas à quoi cela sert. Aujourd'hui, il y a une grande question à se poser, c'est exactement comment l'éducation physique se positionne, eu égard aux jeunes, par rapport aux offres des fédérations sportives ; et vous avez parfaitement raison. Les offres des fédérations sportives sont tiraillées entre le loisir et le sport professionnel, qui est devenu une industrie, ne l'oublions pas, nous sommes dans le cas d'une industrie et non plus dans le cas de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle où le sport participait à la création d'une certaine formation des individus parce qu'il mettait en service des valeurs dominantes de la société ; nous sommes dans un cas où le sport spectacle peut vivre tout seul parce qu'il est dans une production industrielle, une production de spectacle qui n'a que faire des valeurs. C'est votre problème, heureusement que l'Etat vous a délégué une mission de service public mais vous savez qu'il est difficile de faire passer cette mission de service public parce que vous êtes tiraillés par ceux qui vous disent « je veux que nous soyons rentables » et d'autres qui disent « non, nous appartenons à une société et avons à transmettre un certain nombre de valeurs », et le débat n'est pas tranché. C'est une bagarre quotidienne.

Je vais donc dans le sens de Monsieur CALLEDE : essayons de comprendre les mots, essayons de comprendre ce qu'il y a derrière. Quand la Fédération de Basket propose des formations de techniciens du sport, il s'agit de sport basket, cela n'a rien à voir avec ce que fait l'éducation physique, ce que fait l'éducation nationale quand elle propose de mettre à la disposition des élèves des professeurs d'éducation physique. La Fédération de Rugby propose des formations de professeurs de sport, la Fédération de Football le fait, la Fédération de Basket aussi. Si les gens concernés continuent à se dire « professeurs de sport », ils entretiennent la confusion dans les esprits de chacun ; parce que n'oubliez pas que malgré tous les efforts que fait la discipline « éducation physique » dans le cadre de l'éducation nationale, la majorité des parents n'ont comme référence que les cours d'éducation physique auxquels ils ont participé quand ils étaient enfants. Et les choses ont beaucoup changé entre temps, d'abord les enfants ont changé, le contenu également des programmes proposés a beaucoup évolué en se mettant au service des enfants dans une sorte de formation globale. Si, dès le départ, nous ne mettons pas les choses au point, on aura les pires difficultés à en sortir.

Monsieur COLLOMB a parlé des équipements et a eu raison de le faire. Il a parlé des équipements pour le basket, il a raison car il défend le basket. Moi, je parle des équipements pour l'éducation physique. Je comprends le maire d'une commune qui se dit qu'il n'a pas à payer pour le sport que l'on va pratiquer dans le cadre de l'éducation nationale, mais le maire de cette commune sait mieux que quiconque que l'éducation physique est une discipline obligatoire et que les différentes lois sur la décentralisation font obligation aux Communes, pour l'enseignement primaire, aux Conseils Généraux pour les collèges et aux Conseils Régionaux pour les lycées, de donner l'ensemble des conditions d'exercer toute la mission d'éducation.

Donc, bien sûr que c'est un problème important, pour le maire d'une commune, quand il doit construire un gymnase pour satisfaire les besoins de son électorat et qu'il voit arriver l'obligation d'avoir à mettre cet équipement à disposition de l'école. C'est le fonctionnement de la République. S'il y a des enseignants d'éducation physique dans cette salle, qu'ils n'hésitent pas à jouer sur la corde sensible qui motive les maires des communes. Sur une commune de 5 000 habitants, quand il y a un club de basket, cela représente 50 à 100 personnes qui sont des électeurs. Dans un collège, pour 5 000 habitants, il peut y avoir 600 élèves, donc 600 familles qui forment 600 électeurs. Il faut regarder les choses comme cela et pas seulement dire « je satisfais les besoins des membres du club qui votent ». D'autres personnes votent également. Puisque c'est le langage qu'ils veulent entendre, jouons de ce langage-là, puisque l'on ne nous croit pas quand nous parlons simplement éducation et responsabilité des collectivités territoriales.

Pierre COLLOMB

Sur la question des équipements, nous sommes totalement en accord avec Monsieur le Ministre. Je pense que des équipements sont construits dans une certaine perspective, mais ce n'est pas dans le cadre justement des constructions d'équipements faites par les collectivités, pour répondre aux besoins de l'éducation physique, que pourront se développer des projets associatifs véritables et larges, parce que cela demandera une disponibilité des installations, demandera des annexes aux installations, que les clubs utilisateurs n'auront pas. C'est donc la raison pour laquelle je pense qu'il faudra d'autres installations et que les clubs maîtrisent par ailleurs leurs installations. Evidemment, c'est un sacré programme. C'est l'une des exigences pour maîtriser, à mon sens, un développement associatif véritable.

Roger BAMBUCK

Vous avez raison, mais l'exigence que l'on peut réclamer, c'est la clarification. Aujourd'hui, un club de sport doit clairement dire ce qu'il veut faire, parce que lorsqu'on s'inscrit dans le sport spectacle, les conditions de réussite ne sont pas du tout les mêmes que lorsqu'on s'inscrit dans le cadre de sport ludique ou autre. Ce qui est gênant, c'est que l'on joue de l'ambiguïté tout le temps. On dit que l'on veut faire du sport social, pour aider les jeunes à se réinsérer ; la mairie donne ses installations et paye. Mais, à l'arrivée, on se rend compte que le projet est un projet de sport spectacle. Il faut mettre un terme à tout cela. Il est tout à fait honorable, acceptable qu'un club dise qu'il ne veut faire que du spectacle et se donne les moyens pour cela, mais il ne faut pas que d'un côté il dise cela et que de l'autre côté il aille quémander des subventions.

Le sport a besoin de clarification. Les projets ne sont pas les mêmes, n'engagent pas les mêmes responsabilités, ne nécessitent pas les mêmes compétences, n'ont pas du tout les mêmes résultats. Cette clarification sera nécessaire aussi pour l'éducation physique qui doit se positionner également. Autrefois, par rapport à l'activité industrielle, notre pays demandait à l'école de former des apprentis qui soient utilisables immédiatement à la sortie de l'école. Est-ce cela que nous voulons pour la mission qui sera assignée aux professeurs d'éducation physique, de former des élèves afin qu'ils soient utilisés directement, à la sortie, dans un projet qui ne serait pas clair ? Je ne pense pas que ce soit cela que nous voulons. Nous nous sommes suffisamment battus à l'intérieur de l'école pour dire que nous étions au service de la formation des individus, pas seulement au service d'un projet industriel. Disons-le clairement de manière à ce qu'il y ait une compréhension de la part du public, des enfants, de leurs parents, que le sport, en dehors de l'école, n'est pas seulement une affaire d'éducation.

Pierre COLLOMB

Je suis d'accord sur cette nécessité de clarification, qui est à faire aussi entre école de sport et projet associatif.

Je voudrais répondre d'abord à la question sur le « bien public ». Bien sûr, le fait de placer l'éthique dans le sport mondial part d'un bon sentiment et on ne peut pas ne pas participer à des actions dans ce sens. Cela dit, il faut quand même rester mesuré sur les résultats qui pourraient découler d'une telle approche.

L'UNESCO, c'est très bien, mais elle est confrontée aussi à des problèmes de fonctionnement, de financement. Il y a quelques années, l'UNESCO avait voulu justement développer ces structures en matières sportives, mais s'était heurtée à l'hostilité du CIO qui voulait imposer ses vues ; l'UNESCO s'est donc un peu ensuite repliée sur elle-même dans le domaine sportif et, depuis, est restée en attente de missions dans ce domaine. Il faut bien avoir conscience de ce rapport de force aujourd'hui.

Ensuite par rapport à l'éthique : mettre de l'éthique ne peut pas atteindre un résultat considérable et cela ne peut pas remettre fondamentalement en cause le système. Le milieu des affaires connaît bien ces problèmes d'éthique, ils secrètent des codes de bonne conduite, toutes les formations universitaires en droit des affaires intègrent un cours d'éthique des affaires. Mais quels sont le résultat et l'objectif ? Je crois que cela remplit plutôt une fonction de légitimation, qui ne remet pas en cause fondamentalement les principes libéraux des affaires. Par contre, cela évitera certainement les dérives les plus criardes et cela légitimera le système, plutôt que de le remettre en cause. Il faut bien voir les limites d'une telle approche, à mon sens.

Jean-Paul CALLEDE

Pour ma part, je me limiterai à évoquer la notion de « bien public local » parce que la mondialisation m'échappe quelque peu et la problématique, à ce niveau-là, serait d'une autre complexité.

On peut envisager cette notion de bien public local dans une vision patrimoniale. L'association, par définition, c'est déjà du bien public. Des historiens de la vie associative ont évoqué cette « publicisation » de l'espace local grâce à l'associationnisme.

Le deuxième aspect, celui de l'équipement sportif, c'est en partie du bien public. Aujourd'hui, si certaines communes se battent pour conserver leur agence postale, leur école communale, c'est bien en raison d'un risque de déperdition du patrimoine public.

Il y a également l'articulation entre la municipalité qui construit les équipements, les entretient, et qui éventuellement pourrait en rétrocéder aux associations et les associations, les clubs qui proposent leur propre modèle culturel et pédagogique, forts d'une partie de leurs membres bénévoles. Là, je dirais que c'est un service public, c'est quelque chose de dynamique et aujourd'hui, au niveau local, on s'aperçoit qu'il y a un risque à jouer un peu sur les registres, c'est-à-dire qu'une municipalité peut assurer elle-même, seule, un service public qui pourrait être contractualisé. Il pourrait y avoir un cas de figure important qui serait celui du service public contractualisé impliquant les clubs, les associations et la municipalité, les autres collectivités territoriales. Il peut y avoir un service sportif public direct, je dirais que c'est légitime quand, en fait, on a affaire à des situations d'urgence où la vie associative, les clubs ne sont pas organisés pour répondre correctement à la demande.

On peut fort bien concevoir que des dispositifs d'insertion des jeunes puissent se faire, qu'une école municipale de natation propose une offre rationnelle, peu onéreuse, etc, mais il y a un troisième cas de figure qui est celui où la municipalité refuse d'admettre que l'associationnisme existe, qu'il est capable de contractualiser avec elle ; il y a peut-être un risque de dérive vers ce que j'appellerais « le municipalisme ». Quelque part, c'est une déperdition d'espace public, si cela se généralise, et en même temps je dirais que du point de vue de ce que l'on pourrait appeler pompeusement « le bien public local », à certains égards, il y a peut-être, là aussi, une fragilisation de la vie locale. Je vous rappelle que la Lettre de l'Economie du Sport, à l'occasion des dernières élections municipales, avait noté que « finalement, le sport ne faisait plus vraiment débat, contrairement à l'âge d'or de la fin des années 70 et des années 80 ». On peut certainement le regretter ; sans doute les municipalités ont-elles défini des règles rationnelles qui permettent d'éviter des conflits déclarés, mais il ne faudrait pas aussi que la municipalité oublie de favoriser la démarche citoyenne de la part de la vie associative, ou des groupes organisés qui peuvent quelque fois ne pas avoir une structure associative très formalisée. Je crois que ces éléments-là sont à prendre en considération à l'échelle locale.

Jean LAFONTAN

J'ai bien entendu ce qu'a dit Roger BAMBUCK globalement sur les questions d'éducation physique et sur les responsabilités propres qu'elle a sur la formation des jeunes.

J'ai bien compris qu'il fallait critiquer l'idée du socle commun parce que c'est une machine à exclure. Si on déplaçait la vision de l'éducation physique, je crois qu'il y aurait des quantités d'autres disciplines qui, aujourd'hui, font partie de la culture commune de tous les jeunes, et qui seraient en concurrence les unes avec les autres pour se partager ce qui restera des moyens qui ne sont plus affectés au socle commun et finalement pour dispenser un enseignement minimal.

En même temps, l'éducation physique a un dialogue à établir avec le mouvement sportif. Elle forme des jeunes, mais en même temps, ce que fait l'éducation physique a à voir avec la culture sportive telle qu'elle se développe. C'est pour cela qu'elle doit avoir aussi un regard critique sur le sens du développement sportif lui-même.

Entre vous trois, je sens qu'il y a un accord sur le service public. Pierre COLLOMB a parlé de la définition de la façon dont le sport peut se développer, sur des moyens propres qu'elle doit mettre en œuvre pour ce qu'on pourrait appeler le sport spectacle ou le sport sur ses besoins propres. Monsieur COLLOMB s'est donné des exigences en tant que Vice-président d'une fédération qui questionne un peu la façon dont, aujourd'hui, va se repositionner l'ensemble de l'aide publique, suite de ce que le privé peut fournir comme moyens au propre développement du sport.

Pierre COLLOMB

Je crois que le service public est fait d'avantages et de contraintes, et c'est une période de notre histoire nationale. Quand on se projette sur l'avenir, on ne peut pas envisager l'avenir du sport indépendamment de celui de la société. Comme on ne sait pas comment notre société va évoluer, il est bien difficile de savoir comment le sport va lui-même évoluer dans le cadre de cette société future.

Simplement, on voit bien que dans l'évolution actuelle, la notion de service public dans le cadre européen, se réduit à la notion de service universel. Dans ce cadre-là, le sport qui n'est pas l'activité majeure d'une société, ne peut pas rester fondamentalement sur le cadre ancien.

On voit très bien aujourd'hui que la notion de service public du sport, dont la délimitation a toujours posé problème, ne se traduit plus beaucoup - l'évolution ne montre que les avantages que l'on en retire pour des considérations budgétaires, alors que les contraintes demeurent.

Cela dit, le résultat est que, fatalement, il faut trouver les moyens par soi-même et que la logique de rentabilité, qui imprègne de plus en plus la société, va nous imprégner également. Nous sommes déjà dans cette logique-là ; il va falloir rentabiliser la prestation sportive. C'est une évolution que l'on constate, par exemple, les fédérations unisports, dans leur coexistence avec le sport commercial et marchand, auront la même logique. C'est la raison pour laquelle je dis que la rupture n'est pas forcément entre le « sport qui se regarde » et le « sport qui se pratique », car ce dernier va lui aussi obéir à la même logique de rentabilité et de prestation du sport, dans laquelle les projets de vie associative passeront au second plan. Les clubs, pour l'instant, jouent un peu sur tous les registres, font du social mais aussi de la compétition, pour essayer de ratisser large. Le jour où l'on aura fait la clarification, si l'on ne récolte pas de subventions sur le social, il faudra rentabiliser la prestation sportive. La clarification dira que l'on vendra du sport. Restera-t-il une place à côté pour les structures associatives avec projet de vie et d'animation ? Nous retomberons aussi sur le problème de l'autonomie de ces associations. Qu'est-ce qui fera qu'elles pourront vivre ? C'est un autre problème et c'est là que j'inclus la question des installations parce que, pour que ces projets associatifs se développent, il faut des installations qui ne soient pas simplement de pures installations sportives, de purs terrains, il faudra tout un cadre autour, ce qui n'est pas simple. Si on remonte à l'histoire du sport, c'est un peu aussi comme cela que le sport français s'est constitué. Les patronages, qu'ils soient laïques ou religieux, étaient propriétaires de leurs installations.

Roger BAMBUCK

Les patronages étaient certes propriétaires de leurs installations, mais c'étaient des installations omnisports. Les patronages n'étaient pas spécialisés comme le réclame maintenant la réussite sportive.

On a toujours nommé la part du budget de l'Etat pour l'aide au sport, sauf que les choses ont beaucoup changé entre mon époque, qui est assez lointaine, et maintenant. En terme de chiffres, on peut dire qu'effectivement l'effort que fait l'Etat, la collectivité pour le sport, n'est pas suffisant, mais cet effort, si minime qu'il soit, permet de faire. Prenons un exemple : la Fédération Française de Tennis a un budget important, dans lequel la part du financement de l'Etat doit être de l'ordre de 5 %. On pourrait dire que c'est scandaleux car, d'une part, on demande à la Fédération de Tennis de réaliser une mission de service public, et d'autre part, on lui donne seulement 5 %. Cela étant dit, ces 5 % vont beaucoup à l'encadrement des petites installations, aux aides pour développer le tennis de masse.

Au moment où la révolution industrielle est arrivée, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, nous étions dans un discours d'élite qui devait tirer la masse ouvrière. Mais, maintenant, nous sommes passés totalement dans une offre qui concerne la masse, et ce n'est pas seulement un petit groupe d'individus ; or le développement du sport, à partir des fédérations qui, ne l'oublions pas, sont des organismes privés qui ont une mission de service public, ne concerne qu'un petit groupe d'individus. Mais nous, comme nous sommes dans une logique de masse, les réponses que l'on doit apporter ne sont pas de la même nature, et c'est là dont nous avons besoin de clarification. Autrefois, c'était très simple, vous aviez la belle vitrine du sport qui était une simple activité, où l'on pouvait se poser la question de fond « faire du sport ou regarder du sport ». Maintenant, les choses ne sont pas aussi simples que cela.

Je félicite les Assises Nationales du Sport d'avoir tenu aussi longtemps et d'avoir un bel avenir encore devant elles, d'autant plus bel avenir que le sport se débusque de plus en plus. La question par exemple, qui est d'actualité, il faut en parler parce que c'est cela qui fonde l'intérêt que l'on a pour le sport, c'est qu'il est accompagnateur de valeurs sociales, culturelles, humanistes. Alors, quel type de valeurs peut-on accorder à une organisation qui, en son sein même, encourage le racisme, l'exclusion ? Or, ce n'est pas quelque chose d'importé, extérieur au sport, c'est quelque chose qui est consubstantiel au sport. Tant que l'on n'aura pas dit cela fermement et clairement, on ne pourra pas lutter contre les « dérives ». Ce ne sont pas des dérives, c'est l'essence même du sport qui entretient cette sorte de racisme, d'exclusion dont sont victimes les gens qui sont différents.

Si on peut dire cela dans le cadre des Assises, et que les dirigeants qui nous entendent se disent que c'est peut-être vrai, je crois que les Assises auront justifié tous les efforts que vous avez faits.

Robert DENEL

Vous savez qu'à Lyon, nous avons pris le pari de traiter des ANS dans le contexte européen. C'est vrai que depuis nous avons un peu abandonné cette orientation. Il est très difficile de travailler les Assises Nationales tout en gardant l'idée du contexte européen. Christian GARRIGUES, qui représente ici le Bureau d'Information pour la France du Parlement Européen, va apporter sa contribution pour développer cette dimension. Cependant, je lui précise que si cela ne paraissait pas de manière explicite dans les attendus de ces ANS, on a fait assez souvent référence à l'Europe.

Christian GARRIGUES

Je voudrais vous faire cinq observations. Une observation préliminaire, ensuite vous parler du double défi qui s'adresse au Mouvement Sportif français, du cadre juridique européen qui est incontournable, du cadre juridique européen qui doit prendre en compte la nature spécifique des activités sportives, et finalement des valeurs à faire consacrer par cette Europe afin d'aboutir à une évolution nécessaire qui doit être accompagnée et non pas imposée.

En observation préliminaire, j'ai regretté que l'on n'ait pas inscrit le mot «Europe» dans le programme des ANS 2004 à Nantes. Parce qu'il ne s'agit pas en l'occurrence, sur ce point, d'imaginer l'avenir, même si c'est important, il s'agit aussi de vivre le présent. On ne peut pas se contenter de réflexions certes importantes, il faut tout prévoir, il faut essayer de tout faire en même temps et de se préoccuper de ce qui est devant nous. Je regrette donc que ce terme n'ait pas été formellement inscrit ; aujourd'hui, c'est plus nécessaire que jamais. Je me rappelle les ANS à Lyon en 2000 où le thème européen était présent officiellement, la Ministre avait fait une déclaration particulièrement riche et intéressante ; mais a fortiori aujourd'hui nous sommes confrontés à un certain nombre de défis, d'évolutions nécessaires qu'il faut prendre à bras-le-corps.

Que constate-t-on ? Un double défi et une évolution nécessaire. On peut regretter certaines choses et faire en sorte d'arriver à ce que l'on souhaite et à ce que l'on espère, mais il ne faut pas fuir la réalité. Aujourd'hui, les acteurs du mouvement sportif, en particulier en France, subissent des pressions, donc des inquiétudes qui s'expriment simultanément dans deux champs différents et dans des sens sociologiques différents ; c'est cela qui est extraordinaire, ce qui fait la diversité, la richesse et en même temps la complexité de l'opération.

En France, le transfert progressif, pas encore bien défini, de l'Etat vers les collectivités locales, dans des conditions qui inquiètent, n'est pas encore clair dans les esprits des acteurs du mouvement sportif.

Au même moment, il y a un mouvement inverse : on part d'une situation inégale dans vingt cinq états - puisque dix viennent de nous rejoindre - et on veut essayer de faire des choses ensemble avec des conceptions, des acceptions différentes de ce que recouvre la notion de sport ou d'activité sportive, et sur la base de valeurs communes. On le voit dans différents domaines de compétence de l'Union, et on va parler des incidences, et on le voit en particulier dans le sport où le projet de traité constitutionnel va sans doute consacrer bientôt une compétence.

Le cadre juridique européen est incontournable. Dans un cadre plus large, j'ai entendu mondialisation, oui, bien public mondial, je mets des réserves - mais c'est un idéal et il faut toujours avoir des idéaux - une Europe du grand marché, oui. Nos démocraties représentatives approuvent ce modèle depuis des années ; à nous de jouer sans le remettre en cause uniquement en pleurant, mais en essayant de peser sur ce qui nous semble important.

Dans l'Union Européenne, vous le savez, des activités sportives sont déjà concernées même s'il n'existe pas encore de compétence propre, mais de façon indirecte depuis maintenant une trentaine d'années, on sait que par le biais de l'activité économique, par la libre concurrence, par le régime des aides publiques, par le biais de la santé ou de l'éducation, le sport est présent dans les préoccupations européennes.

Ce cadre juridique européen doit toutefois, et c'est votre objectif, prendre en compte la nature spécifique des activités sportives. La volonté des Etats européens a une partie commune. J'ai participé à l'atelier « Sport pour Tous » et tout ce que j'ai entendu est formidable, mais que les uns et les autres évitent toute frustration : il est impossible d'avoir une définition commune et c'est cela qui fait en même temps la richesse de nos volontés. Entre les bébés nageurs et les athlètes de haut niveau, les uns et les autres sont légitimes dans la société qui a aujourd'hui évolué. Donc, le sens des mots - et Roger BAMBUCK a entièrement raison - est primordial et il ne faut pas qu'il devienne un motif de frayeur supplémentaire. Dans une Europe qui est diverse - 47 % des européens déclarent faire du sport - moins de la moitié pratiquent le sport en dehors d'une structure, qu'il s'agissent du moule scolaire, d'un club, d'un centre fitness ou autre.

Ce qui est spécifique doit être défendu et reconnu. Il faut définir ce qui est spécifique et je vous invite à voir et analyser ce que l'Europe a préparé. Il faut le faire tous ensemble et de façon organisée. La qualité, la sécurité des services, toutes ces préoccupations, sont bien entendu très importantes pour le modèle français qui a des atouts qui doivent être compris par les autres ; mais pour cela, encore faut-il le dire avec la manière. Il y a actuellement une directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Vous avez tous vécu ces questions-là, qui sont à nouveau à l'ordre du jour. La première lecture devant le Parlement Européen a eu lieu au mois de février, on attend les réactions du Conseil. Il faut suivre ce dossier, aller voir des députés européens, aller parler à l'intergroupe informel sport qui existe au sein du Parlement Européen.

La notion de service public à la française, Monsieur BAMBUCK ne me démentira pas, c'est quelque chose qui nous est propre et nous en sommes fiers, mais les autres ne le connaissent pas. Il ne s'agit pas d'imposer le service public à la française parce que c'est le meilleur. Il faut faire attention, plus on le dira avec une certaine arrogance, plus on obtiendra certainement l'effet inverse de celui que l'on recherche.

Il y a aussi des textes, des décrets d'application, le Livre Blanc sur les services d'intérêt général, et je rappelle l'action formidable de Philippe HERZOG, député européen qui vient d'achever son troisième mandat, qui a mis la notion de service d'intérêt général dans le vocabulaire communautaire, et pas seulement de service d'intérêt économique général. Une proposition, qui a été reçue récemment au Parlement Européen, va faire l'objet d'une procédure. Il existe aussi un Livre Vert sur les partenariats publics, privés, même chose et même procédure. Il y a une directive relative aux services du marché intérieur que le Parlement Européen attend de recevoir.

C'est donc maintenant que les réflexions, les propositions et les pressions jouent.

Je terminerai en disant : « oui à des valeurs qui doivent être consacrées par l'Europe pour aller vers une évolution qui est nécessaire mais qui doit être accompagnée plutôt qu'imposée ». Il faut éviter des attitudes extrêmes : pas d'arrogance à la française car cela fait trop de mal à la France, surtout quand elle a en partie raison, parce que nous avons souvent raison, nous avons souvent de bons projets. Mais justement, il faut éviter que ceux qui ont, à nos yeux, des projets moins bons, mais qui les présentent de façon plus habile, arrivent à faire passer leur vue ; c'est frustrant ! Il faut faire reconnaître nos valeurs, nos bonnes pratiques et attirer nos voisins. Les dix Etats membres qui viennent de nous rejoindre ne demandent qu'à avoir de bons conseils car ils sont en train de reconstruire ; pourquoi ne seraient-ils pas sensibles aux arguments de défense de nos valeurs et de nos modèles ?

Donc, vous avez cette situation et vous avez l'avenir immédiat, qui est un débat formidable qui vient de s'engager en France, dont je suis très fier, sur ce projet de traité constitutionnel européen. Il ne faut pas avoir peur de ce que propose un projet qui a fait l'objet de la meilleure préparation que jamais un traité international communautaire n'ait jamais eu. Au lieu du secret confidentiel des diplomaties, cela a représenté dix-huit mois de travaux par une convention représentant tous les niveaux d'élection de représentation et de travaux professionnels et réguliers. Ce texte comporte pour la première fois une compétence en matière communautaire. On évoque la spécificité, le volontariat, la fonction sociale éducative. Ces termes sont là pour être utilisés de façon positive. Tout ce qui tourne autour de la notion de service d'intérêt général et service d'intérêt économique général est prévu, soit dans la deuxième partie « La charte des droits fondamentaux », soit dans le corps des politiques.

Il faut transformer ces pistes en autant d'atouts et donc éviter de se mettre la tête sous le sable. Il vaut mieux une évolution accompagnée qu'une évolution imposée et c'est à cela que contribueront toutes les réflexions et tous les débats qui auront lieu ici, à condition qu'ils ne restent pas entre vous, uniquement pour se donner bonne conscience à travers de magnifiques comptes rendus.

Robert DENEL

Merci Monsieur GARRIGUES. Je demande maintenant d'intervenir à Marcel RETAILLEAU, qui représente Vincent FUSTER, Président du Conseil National des CROS et des CDOS.

Il est symptomatique que le Conseil National des CROS et des CDOS soit aujourd'hui à nos côtés, parce qu'il a suivi nos travaux depuis le début et je le remercie au passage.

Marcel RETAILLEAU

Le Conseil National des CROS et des CDOS, qui représente le mouvement olympique décentralisé, est quasi permanent dans le débat des Assises Nationales du Sport puisque notre collègue Claude MAHIER, ancien Président du CDOS de la Seine Saint-Denis, est notre délégué dans le groupe de travail permanent des ANS.

Je voudrais vous faire partager effectivement ce que vous avez évoqué pendant trois jours : le constat de l'évolution des pratiques. Je ne parlerai pas du sport à l'école puisqu'il est du rôle du mouvement sportif de parler plutôt du monde associatif.

L'aspect du vécu au quotidien, du terrain démontre que, là aussi, même dans le mouvement associatif sportif, le sport évolue. Il évolue de par son bénévolat qui est un participant important au développement de l'activité sportive, même si on ne peut pas le chiffrer ; si on dit qu'il y a 1,5 millions de bénévoles en France, si on fait une moyenne d'une quarantaine de semaines, on arrive à des chiffres très importants.

Notre inquiétude par rapport au bénévolat, ce n'est pas de dire, comme certains l'ont affirmé pendant ces trois jours, que le bénévolat se meurt et disparaît. Je suis de ceux qui disent que le bénévolat se maintient et progresse. Dans cette région, il y a une dizaine d'années, il y avait 600 000 licenciés sportifs, aujourd'hui il y en a 900 000. Pour encadrer ces sportifs, il y a obligatoirement des bénévoles, puisque l'on chiffre une moyenne de 12 % de bénévoles par rapport au nombre de licenciés, un peu moins dans les sports collectifs, un peu plus dans les sports individuels. Donc, si on augmente de 300 000 licenciés, on augmente de 36 000 bénévoles.

Par contre, notre inquiétude se porte sur le bénévolat à responsabilités. On trouve de plus en plus de difficultés à avoir des présidents, des trésoriers, même des responsables dans les commissions d'arbitrage dans certaines disciplines.

Donc, là encore, beaucoup de propos sont tenus et sont parfois des contre-vérités, même si dans le domaine du bénévolat, existe le phénomène du « zapping » : un jour on fait un sport, le lendemain on en fait un autre, on fait de l'humanitaire, ensuite du social ou du culturel. Il est donc vrai que la gestion des bénévoles devient compliquée mais ils sont une partie intégrante du mouvement sportif associatif.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur le rôle social évolutif où le sportif, effectivement, se comporte de plus en plus en consommateur, et c'est aussi notre inquiétude parce qu'il y a des exigences qui ne sont pas celles que nous souhaitions au début.

Le rôle également du sport, en tant qu'aménageur du territoire, est de fixer la population, notamment des jeunes, autant dans les secteurs urbains, dans les quartiers que dans le milieu rural. Si dans le milieu rural, vous enlevez la poste, le café et le club sportif, les jeunes ne reviendront plus dans leur village. Donc, le rôle d'aménageur du territoire est extrêmement important dans tous les milieux, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Nous souhaitons qu'avec l'évolution de la décentralisation, de l'intercommunalité, les décideurs de proximité écoutent plus encore - et c'est le rôle des Assises Nationales du Sport - les vœux émis par les usagers. L'usager, c'est le sportif, qu'il soit du côté compétitif, qu'il soit du côté loisir, et je crois qu'il faut savoir l'entendre, l'écouter.

Monsieur GARRIGUES nous parlait de l'Europe. Je ne dis pas que l'Europe est un peu loin pour le terrain, mais il faut essayer de composer avec plusieurs facteurs parce que l'on a toujours dit que, dans ce pays, le sport reposait sur trois composantes importantes : l'Etat, qu'il s'agisse du Ministère des Sports, de l'Education Nationale et autres, les collectivités qui sont des financeurs importants de l'activité sportive, et bien sûr le mouvement sportif dans sa plus large composante.

L'Europe, on a eu l'impression au début de la vivre comme une contrainte, parce que les premières décisions européennes en matière de sport ont été une politique d'interventionnisme par rapport aux règlements, comme l'Arrêt Bosman ou l'Arrêt Malaja par exemple, qui ont changé l'évolution des pratiques dans un certain niveau, puisque considérant que le sport est une profession comme n'importe quelle autre. Or le sport n'est pas une profession comme n'importe quelle autre, il y a quand même des contraintes qui sont parfois difficiles.

Donc, si l'on dit que le paysage sportif change il faut préciser que c'est au niveau de la pratique. On assiste, bon nombre d'entre nous, aux assemblées générales et que constate-t-on ? On constate qu'il y a effectivement un tassement de la pratique compétitive au bénéfice de la pratique loisir ; il y a un tassement des sports collectifs au bénéfice des sports individuels ; il y a un tassement des sports de salles au bénéfice des sports de plein air. Toutes ces évolutions doivent être accompagnées dans les équipements. On constate aussi que nos travaux d'observatoire qui commence avec notamment nos recensement des équipements démontrent que là aussi on ne veut plus seulement un équipement sportif pour la seule pratique sportive, mais on veut un lieu de vie, un peu à l'image des allemands et des scandinaves, faire en sorte que l'on puisse vivre une journée en famille dans un site sportif. Dans cet espace, il faut donc des lieux d'accueil, un club house, même une garderie puisqu'il y a de plus en plus de pratiques féminines dans de grands équipements structurants ; il faut être capable d'accueillir tous les publics avec leurs desideratas. La réflexion doit donc se poursuivre entre le mouvement sportif dans toutes ses composantes et bien entendu les collectivités.

La pratique loisir a aussi ses évolutions. On constate bon nombre de vélos le dimanche et, tôt ou tard, ces publics iront vers une recherche de performance ; on les voit avec un chronomètre pour mesurer leurs efforts. Même dans le sport dit individualiste, il y a parfois des volontés de se dépasser et de dépasser la qualité physique au quotidien.

Mon dernier propos sera de dire que la France a un grand projet, c'est celui de la ville de Paris mais aussi de toute la France sportive, c'est « Paris 2012 ». On a parlé des Jeux d'Athènes, assez peu de « Paris 2012 » mais je pense que tous ceux qui sont ici présents sauront se mobiliser s'ils sont interrogés par les Cabinets missionnés par le CIO pour faire en sorte que nous soyons tous des supporters de la candidature de Paris et j'ose espérer que lors des prochaines Assises nous parlerons de ce projet qui sera important pour toute la France sportive.

Robert DENEL

Merci Marcel RETAILLEAU. Jean-Paul CALLEDE représente ici le Conseil National des Activités Physiques et Sportives et, comme ceux qui étaient présents lors des ANS de 1991 et 1994 le savent, c'est un organisme dont on a réclamé la création. Jean-Paul CALLEDE intervient au nom de Madame Edwige AVICE, Présidente du CNAPS.

Jean-Paul CALLEDE

Comme vous le savez, Madame Edwige AVICE, Présidente du CNAPS et ancienne Ministre de la Jeunesse et des Sports, est désolée de ne pouvoir participer à nos travaux, mais elle est retenue par une longue session de travail à Bruxelles. En revanche, elle a tenu à faire passer un mot de sympathie, sachant également que le CNAPS est représenté par plusieurs personnes de façon diffuse dans le cadre des ANS, ce qui est à la fois bien pour les ANS et un bon signe aussi du point de vue de la composition du CNAPS.

Je me permets de vous lire deux petits passages de Madame la Présidente.

*« Le programme de ce rassemblement réunissant les acteurs du mouvement sportif et de grands spécialistes de la question du sport est particulièrement intéressant ; et nul doute que les conclusions qui en ressortiront permettront de tracer les perspectives, à la fois d'innovation, d'animation et de gestion du sport du 21<sup>ème</sup> siècle... »*

*« J'ajoute que j'accorderai toute l'attention nécessaire aux conclusions de vos journées de débats et de travaux, lesquelles seront également étudiées lors des prochaines réunions de nos instances... ».*

Je vous propose donc de transmettre l'intégralité des documents réalisés, sachant que le prochain rapport du CNAPS, qui sera le dernier de notre mandat, puisque l'actuelle composition du CNAPS arrive à son terme en juin prochain, envisagera la problématique de l'innovation. Je crois qu'il y aura moyen d'articuler certaines conclusions et perspectives des ANS avec ce programme. Je vous assure que seront invités un ou plusieurs membres du Groupe de Pilotage des ANS prochainement dans le cadre des travaux du CNAPS, pour qu'un écho fidèle soit restitué dans le cadre de cette institution.

Robert DENEL

Ce sera une première et tu seras notre meilleur ambassadeur, merci.

# *Séance de clôture*

Robert DENEL

Comme vous l'avez entendu, vous en êtes tous persuadés et je pense que les représentants des collectivités territoriales le sont également, dans la rénovation, la modernisation des structures du sport français, les collectivités territoriales jouent déjà et vont jouer un très grand rôle. C'est pourquoi nous sommes particulièrement sensibles à leur présence, que ce soit le Conseil Régional, le Conseil Général ou la Mairie de Nantes.

Alain GRALEPOIS, Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire, chargé des sports et de la culture

Je vous remercie d'avoir choisi la ville de Nantes pour tenir ces cinquièmes Assises, parce que la ville de Nantes est une ville particulièrement sportive, dans une région également sportive, presque 900 000 licenciés, 10 000 clubs, une région qui se situe au cinquième rang des régions sportives de notre pays. Je crois que c'est là un bel exemple du dynamisme sportif qui repose pour beaucoup sur les bénévoles, mais également sur l'aide que peuvent apporter les différentes collectivités, en particulier le Conseil Régional, par une politique d'aide, une politique volontariste qui essaie de faire en sorte que sport de haut niveau, sport pour tous, aménagement du territoire, soutien aux différentes manifestations sportives, puissent former un tout cohérent.

Ce rassemblement était un pari audacieux parce qu'un certain nombre de vos réflexions vont peut-être à contre-courant des vents actuels, contre une certaine médiatisation, une professionnalisation à outrance. Egalement, il faut se réinterroger sur le rôle des collectivités, de l'Etat, le tout dans un contexte qui évolue terriblement vite, dans une société marchande où la consommation est de plus en plus présente, dans un nouveau contexte qui est aujourd'hui l'Europe, pour lequel les choses vont aller dans le bon sens.

C'était un pari audacieux aussi parce que vous avez proposé - c'est toute l'originalité des Assises Nationales du Sport - de croiser différents partenaires, différents acteurs, et pas forcément uniquement des acteurs sportifs - sociologues, philosophes - et de permettre que ces croisements ouvrent des débats, des réflexions originales dans un esprit d'ouverture qui va peut-être à l'encontre de la pensée unique. Je crois que cette forme de débat, de rassemblement vous permet d'imaginer en toute liberté l'avenir du sport.

L'avenir du sport, vous êtes certainement mieux placés que moi pour le dire, est un grand mouvement porteur de valeurs communes qui nous sont essentielles : des valeurs de solidarité, de fraternité, de tolérance, d'acceptation de la différence. Je crois que nous sommes attachés à ce que le sport puisse être accessible à tous et partout. Nous partageons bien évidemment ces valeurs et un des intérêts de votre rassemblement est que demain vos réflexions, vos conclusions permettront d'alimenter notre réflexion. Depuis mars dernier, une nouvelle équipe, au niveau du Conseil Régional, a la responsabilité de la politique sportive et nous avons bien entendu la volonté de continuer ce qui a été fait auparavant, parce qu'un certain nombre d'actions qui ont été réalisées, font que notre région est une grande région sportive. Mais, en même temps, un peu comme vous, nous avons envie de revoir un certain nombre de dispositifs pour faire vivre

les valeurs qui nous sont communes et que nous partageons. Dans ce cadre-là, vos travaux nous sont précieux et je vous en remercie.

Notre ambition est de faire en sorte que le sport puisse être accessible à tous et qu'en même temps d'autres éléments du sport, comme le sport de haut niveau, puissent former ce tout cohérent. Vous avez, durant ces quelques jours, continué à tracer un chemin, que nous voulons demain essayer de poursuivre avec l'ensemble des partenaires qui forment le milieu sportif, qui interviennent dans le milieu sportif : les différentes collectivités, les acteurs, les clubs, le CROS, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports. C'est tous ensemble que nous pouvons construire cette grande politique qui permettra au plus grand nombre d'avoir accès au sport.

Je vous dis donc au revoir parce que nous sommes appelés, les uns et les autres, à nous retrouver, à continuer le travail. Je vous remercie pour vos travaux, je vous dis à bientôt et merci d'être venus à Nantes et dans les Pays de la Loire.

Patrick MARESCHAL, Président du Conseil Général de Loire-Atlantique

Messieurs les présidents, mes chers collègues, mesdames, messieurs, j'espère que vous avez passé un bon séjour en Loire-Atlantique et que l'on vous y reverra.

Je suis tout particulièrement heureux de vous parler en cette séance de clôture de votre 5<sup>ème</sup> Rassemblement des Assises Nationales du Sport, d'autant plus que je suis nouveau dans cette fonction.

Mes collaborateurs ont suivi avec attention vos travaux, je les en remercie, et je remercie aussi tous les organisateurs, en particulier Christian PELTIER qui coordonnait le Comité Local d'Organisation.

Plusieurs collectivités ont suivi avec attention vos travaux et, curieusement, le sport n'est compétence obligatoire d'aucune d'entre elles. La compétence de suivre les activités sportives, de les soutenir, de les animer n'entre en fait dans l'obligation d'aucune de nos collectivités ; et pourtant toutes le font naturellement. C'est le cas pour le Département de Loire-Atlantique qui, depuis longtemps et de façon peut-être plus importante que dans d'autres départements, a participé au développement du sport, en particulier à travers un réseau d'une cinquantaine d'animateurs sportifs, salariés du Conseil Général, qui vont dans l'ensemble du territoire, plus à la campagne qu'en ville, participent à l'animation, au soutien aux clubs, aux bénévoles, et réalisent un travail très utile.

Egalement, comme toute collectivité, le Conseil Général intervient dans le soutien des manifestations sportives diverses, des événements sportifs. Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord pour dire que le sport est porteur de valeurs éducatives, citoyennes, de solidarité, de lien social, de santé, de bien-être. Tout cela fait évidemment que l'ensemble des collectivités, des représentants de la population sont attachés à cette activité et aux valeurs qu'elle porte.

Vous vous êtes interrogés sur le thème « L'avenir du sport, c'est maintenant ». On pourrait en dire autant de beaucoup de sujets, mais peut-être ce thème est particulièrement pertinent dans la mesure où l'on perçoit bien qu'il y a une accélération dans le regard que l'on porte sur le sport, l'évolution de l'économie du sport. Ceci interroge donc.

Le sport est quand même une activité, en tant que telle, assez récente. Dans les sociétés préindustrielles, il existait deux catégories d'individus : ceux qui grattaient la terre dix-huit heures par jour pour essayer de survivre, ils n'avaient donc pas besoin d'activité physique supplémentaire ; et les guerriers, ceux qui étaient chargés de défendre leurs

territoires, voire éventuellement d'en prendre quelques autres autour, ils avaient donc besoin de se perfectionner dans une activité sportive.

Par conséquent, chacun peut voir que le sport était fortement marqué par la nécessité d'être en condition physique pour le combat. Plusieurs disciplines sportives traditionnelles sont tout à fait marquées par cela : courir vite, sauter haut, lancer des objets plus ou moins tendus.

Que ce soit dans l'Antiquité ou au Moyen Age, déjà cette activité guerrière transformée en activité sportive était aussi devenue un spectacle ; que ce soit les Jeux Olympiques, les Arènes, les tournois des chevaliers, tout cela était directement dérivé de l'activité guerrière mais était aussi déjà un spectacle assez populaire.

Aujourd'hui, manifestement, il faut s'en réjouir, la pénibilité des activités du travail ayant diminué et, dans une certaine mesure, au moins dans nos sociétés, les guerres locales permanentes ayant quand même été un peu canalisées, le besoin de s'exprimer à travers le corps, à travers une activité sportive, est apparu. A partir du moment où une activité tient une place très importante en terme de population, en terme de pratiquants, où cela devient un phénomène de société, cela intéresse deux catégories de gens : ceux qui veulent « faire de l'argent » et ceux qui veulent « faire du pouvoir ».

On voit donc bien qu'à la fois la marchandisation du sport est une question forcément très importante, et si je dis cela ce n'est pas pour la considérer inéluctable, mais il faut prendre cette réalité en compte et ne pas se voiler la face ; et dans les rapports démocratiques des citoyens avec leurs élus, la question du pouvoir se pose aussi à travers le sport.

Devons-nous soutenir le sport pour ce qu'il est et pour les valeurs qu'il porte, ou pour les avantages de notoriété que l'on peut en tirer ?

En tous cas, pour nous, collectivités, nous voudrions faire en sorte que le sport, avec toutes les valeurs qu'il porte, reste essentiellement une activité non marchande. Je pense qu'il fait partie de l'éducation en général, notamment en direction des jeunes, et qu'il faut - même si les tentations, les forces qui nous entourent sont difficiles à contrebalancer - garder le sport dans sa dimension éducative et comme une activité non marchande.

Dans ces conditions, l'investissement doit se poursuivre. Pour ce faire, il doit se garder de faire du sport d'abord un prétexte à communication. Il faut être attentif à ce que les partenaires associatifs, bénévoles ou professionnels d'ailleurs, puissent avoir l'autonomie nécessaire dans leurs activités, puissent être soutenus et ne pas être des instruments au service d'un pouvoir politique, quelque sympathique qu'il soit ou proche des citoyens.

Vous devinez à travers ces quelques réflexions que nous aurons sans doute, dans le domaine qui est le nôtre, deux orientations. L'une étant de « mettre le paquet » sur l'activité éducative du sport, donc la formation des jeunes, et peut-être un peu moins sur l'événementiel, même s'il faut trouver un juste équilibre. L'autre étant que nous souhaitons développer des activités en partenariat avec le monde sportif, avec ses cadres et aussi avec des territoires qui évoluent beaucoup. Traditionnellement, ce sont de nombreuses communes qui interviennent, mais on voit peu à peu se constituer les intercommunalités, notamment en milieu moins urbain. Il y a donc des partenaires nouveaux avec lesquels il va falloir programmer, d'une part les équipements (en permettant peut-être ne pas considérer que l'important est de couper le ruban à l'entrée du gymnase tout neuf) mais d'autre part aussi toute l'animation, tout le travail en direction des jeunes et des sportifs.

Nous sommes attentifs au fait que, nécessairement, l'encadrement du sport va se professionnaliser. On voit cela dans beaucoup d'activités, qu'elles soient culturelles, socioculturelles, etc. Cela ne veut pas dire que la place des bénévoles ne soit pas importante, mais il faut prendre cette réalité en face et ne pas forcément la considérer comme une mauvaise chose. Je ne confonds pas professionnalisation de l'encadrement sportif et marchandisation du sport. Ce sont deux choses très différentes. Merci.

Robert DENEL

Je remercie Monsieur le Député-Maire d'avoir accepté cette invitation et d'intervenir en cette fin de session. Nous avons passé un excellent séjour à Nantes et remercions à nouveau toutes les organisations qui nous ont aidés dans la réalisation de ces ANS.

Jean-Marc AYRAULT, Maire de Nantes

Messieurs les Présidents, je viens avec plaisir saluer la conclusion de vos travaux. Je sais que ce fut des moments très intenses que ces Assises Nationales du Sport, que vous avez désormais l'habitude de tenir dans une ville différente, et je sais qu'il s'est dit beaucoup de choses, non seulement intéressantes, mais fort utiles. « L'avenir du sport, c'est maintenant », c'est tout un programme. Je voudrais vous en dire également quelques mots, sachant que je ne vais pas répéter tout ce que vous a déjà dit ma collègue députée, mais aussi adjointe aux sports, Marie-Françoise CLERGEAU, qui a participé à une bonne partie de vos travaux.

Je voudrais, avant de commencer, remercier Monsieur Christian PELTIER qui a fait beaucoup pour l'organisation de ces travaux, localement, avec beaucoup de bénévoles et je pense notamment à l'équipe de l'Office Municipal des Sports, dont je vois d'ailleurs plusieurs représentants dans la salle. Vous avez entendu le Président du Conseil Général, mon ami Patrick MARESCHAL, Monsieur GRALEPOIS s'est exprimé aussi en tant que Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur RETAILLEAU, également le Directeur Régional des services du Ministère, qui est présent. Je voudrais aussi saluer mon ami Roger BAMBUCK que je suis content de retrouver à Nantes, je sais qu'il a participé activement à la table ronde et je n'oublie pas ce qu'il fait en tant que Ministre des Sports, ni les valeurs qu'il a défendues et qu'il continue de défendre aujourd'hui.

Votre réflexion est la même que la nôtre : l'environnement du sport a évolué et va sans doute continuer à évoluer. Doit-on être inquiet par rapport à cette évolution et à ses conséquences sur les valeurs que vous défendez, à travers les Assises Nationales du Sport, et que nous défendons, c'est-à-dire des valeurs qui sont liées à l'éducation civique que le sport peut porter ? Il est vrai qu'il faut se poser des questions parce que ces changements, aujourd'hui, peuvent être dangereux si nous ne nous les maîtrisons pas. Il est vrai que nous sommes à un tournant historique. L'Etat providence lui-même est en crise, dans nos pays d'Europe en particulier, là où ce concept a été inventé, là où nous avons mis en œuvre des politiques éducatives, là où la question de l'égalité d'accès au savoir, au droit, a été portée et développée aujourd'hui.

Nous vivons dans une économie mondialisée qui est une réalité. Simplement, est-ce que ce modèle social, auquel la France participe en tant que telle, avec sa propre histoire, sa propre identité - en ce qui nous concerne une identité républicaine - est-il terminé ? Faut-il tourner la page sans satisfaire et considérer que le sport, désormais, ne se développera plus que dans le cadre de la marchandisation, c'est-à-dire d'un sport qui va être de plus en plus associé à des événements, des événements de plus en plus relayés par les medias, medias télévisés, société de l'information, et reléguant en quelque sorte comme des reliques archéologiques tout le reste du sport, c'est-à-dire toute la dimension éducative,

la dimension du sport de masse qui ne débouche pas forcément à chaque fois sur le plus haut niveau ou le sport professionnel mais qui, pourtant, à nos yeux, est indispensable à l'éducation et au prolongement des valeurs qui font notre pacte social, non seulement le pacte social français mais aussi le pacte social européen ?

Parce que les valeurs du sport, les valeurs éducatives, les valeurs de solidarité, d'apprentissage de la vie en commun - quand on regarde le paysage européen - sont souvent très largement partagées dans des pays dont l'histoire n'est pas exactement la même que la nôtre, mais il y a un fonds commun, un fonds culturel et un fonds de valeurs communes en Europe. D'ailleurs, j'ai été heureux de constater que dans le projet de traité constitutionnel qui fait l'objet de débats sur l'avenir de l'Europe, on reconnaît la valeur du sport, comme on reconnaît la valeur de l'éducation, non pas considérée comme une seule marchandise.

Ce débat traverse donc la société française, mais aussi le modèle de civilisation européen.

Et pourtant, le danger existe effectivement à travers notamment le poids considérable de la médiatisation, ne serait-ce que l'actualité récente, l'appel d'offres qui a été lancé pour la diffusion à la télévision du football. Quand on voit les masses financières en jeu, on se dit que s'il n'y a pas une redistribution obligatoire et plus forte en direction du sport de masse, on va effectivement vers un véritable abandon de toute la partie éducative du sport. Ce n'est pas une question anodine, c'est une question politique et je ne sais pas comment la résoudre parce que je n'ai pas les moyens tout seul ; mais je crois justement que des assemblées comme les vôtres sont importantes. Dans les profondeurs de notre société, tout ce tissu social, militant, d'éducateurs joue un rôle et continuera de jouer un rôle, en tout cas je l'espère, mais ne laissons pas de côté ces questions parce qu'elles sont essentielles pour l'avenir de notre société. Donc, les chiffres pharamineux qui font l'objet de cet appel d'offres, de cette compétition entre les grands groupes de télévision, sont à rapprocher des chiffres misérables du budget du sport de notre pays. Il faut donc interpeller, le répéter sans cesse et proclamer que le sport, comme la culture, ne sont pas simplement des éléments supplémentaires, des suppléments d'âmes, des occasions de se retrouver de temps en temps pour le loisir, mais qu'ils peuvent jouer un rôle extrêmement déterminant pour renforcer le lien social, propager des valeurs, développer l'esprit de responsabilité et de respect des autres, au fond de développer une certaine idée de la citoyenneté. Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes face à un véritable dilemme.

Nous avons reçu, il y a peu de temps, la compétition nationale de l'UNSS à Nantes. C'était un moment très réconfortant de voir ces jeunes venus de toute la France pour cette belle compétition, mais de voir à leurs côtés tous ces éducateurs, soit des enseignants dans ce cadre de leur métier, soit d'autres bénévoles. On sentait une force, cette force existe ; je crois qu'elle doit prendre conscience qu'elle existe et qu'elle peut peser sur le cours des choses. C'est ma conviction.

Au niveau local, nous essayons non seulement de résister, mais il ne suffit pas seulement de résister - parce que quand on résiste, cela veut dire que l'on est dans une situation défensive - mais nous sommes dans une position de conquête cherchant à développer un certain modèle de développement de l'accès au sport, tout en prenant en compte les évolutions des comportements. Par exemple, le besoin de sport loisir, le besoin de sport pour les seniors, sont des questions auxquelles il faut aussi répondre aujourd'hui, mais il faut continuer à soutenir les clubs, et notamment les clubs formateurs.

Alors, Marie-Françoise CLERGEAU a certainement eu l'occasion de vous le dire, nous essayons de développer des stratégies, de définir des objectifs, et pas de les définir seuls, mais en débattant avec le mouvement sportif dans ses différentes disciplines. C'est comme cela que nous avons défini le plan voile, le plan aviron, le plan hand-ball, le plan football,

il y aura sans doute d'autres plans, qui s'appuient toujours sur les valeurs fondamentales du sport, les valeurs civiques, de solidarité, de respect, d'apprentissage des règles, avec le souci d'abord de l'initiation, en particulier pour les jeunes, en se posant la question de savoir si tous les milieux sociaux peuvent y accéder, donc en déclinant des politiques d'aides en partenariat avec les clubs notamment, concernant les ressources propres des clubs, le prix des licences ; et en lien aussi avec l'école. En effet, le Contrat Educatif Local que nous avons signé - nous en sommes à la deuxième édition - n'est pas loin derrière. Le rapport de l'école avec son environnement et le rôle que les clubs peuvent jouer dans la formation sportive ; je pense en particulier à l'école maternelle et primaire.

Il y a aussi dans ces plans la volonté de progresser, c'est-à-dire que nous n'avons pas une vision misérabiliste du sport, du nivellement par le bas, nous sommes cohérents avec les valeurs politiques que nous défendons, qui sont des valeurs pouvant être largement partagées - que j'appelle les valeurs républicaines - mais qui ont pour but aussi de faire progresser. Donc, évidemment, de ces plans peuvent sortir le haut niveau, les sélectionnés olympiques, mais aussi des perspectives de débouchés professionnels. Tout cela tient debout. C'est pour cela que si j'affirme et réaffirme cette démarche, que nous pouvons développer au plan local, c'est aussi pour dire que nous avons besoin d'un soutien, d'un soutien notamment national et que la question du budget des sports n'est pas anodine. Mais en tout cas l'abandon du plan sport emploi ou encore l'abandon du programme emploi jeune pénalise la démarche que je décris ici et vous êtes sans doute bien placés pour le savoir, vous qui dans vos différents engagements locaux ou nationaux, dans les fédérations, souffrez de cette situation. Pourtant, là, il y avait un choix stratégique qui consistait à donner des perspectives d'emploi à des jeunes, qui d'ailleurs ont souvent bien réussi, parfois se sont professionnalisés ou ont bifurqué vers d'autres orientations professionnelles, mais là où ils ont été embauchés comme emplois jeunes, ils n'ont pas perdu leur temps et ceux qui les avaient recrutés en étaient plutôt satisfaits. Cela a également été un plus pour les associations et pour les clubs.

Il va falloir se poser ces questions en tout état de cause. Je crois beaucoup à la vertu de l'action collective, et le mouvement sportif est de ce point de vue le plus représentatif, mais à condition que l'on s'appuie sur des valeurs. Il y a parfois plusieurs approches du sport, l'approche uniquement élitiste qui véhicule des valeurs qui sont contraires à nos idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité ; mais en tout cas ce qui existe en France et qui est largement dominant, largement partagé, ce sont bien les valeurs humanistes, celles des droits de l'homme. Je pense donc qu'il n'est pas innocent de ne pas s'intéresser suffisamment au travail du mouvement sportif.

Quand on regarde le budget de l'Etat, il est en baisse de 3 % par rapport à celui de l'année dernière, malgré un certain discours, et de plus en plus les crédits dépendent des crédits extrabudgétaires du FNDS et il est vrai que, pour beaucoup d'entre nous, ce n'est pas simple.

Madame CLERGEAU vous a certainement parlé du grand événement que nous avons contribué à organiser à Nantes, la Coupe du Monde de Football ; cela a été un moment formidable. De plus, les villes organisatrices se sont battues pour qu'il y ait des retombées ensuite, je ne sais pas si ce sera le cas pour la Coupe du Monde de Rugby. Il ne faut pas négliger cela parce qu'il y a une tendance aujourd'hui, quand on ne sait pas comment faire, à envoyer vers les collectivités locales. Nos interlocuteurs, ce sont les associations sportives, les clubs, qui sont souvent désarmés, qui ne peuvent pas demander toujours plus aux familles pour payer des prix de licence exorbitants. D'ailleurs, au niveau de certains quartiers, si on augmentait le prix des licences, il n'y aurait plus personne dans les clubs.

Donc, effectivement, il faut aller chercher des partenariats, des sponsors, mais la tendance aujourd'hui est que tout ce que l'on ne peut pas résoudre au plan national soit renvoyé au local. Ce n'est pas ma conception de la décentralisation. Il faut au départ une volonté politique nationale pour fixer les grandes orientations, les grands principes et les moyens structurants ; et ensuite donner au local, à travers la décentralisation, des moyens et des responsabilités, notamment l'esprit d'initiative - Il est vrai que, plus proches du terrain, nous sommes souvent plus performants et plus entreprenants - mais sans séparer l'un de l'autre, surtout si on veut préserver l'unité entre les français et entre les territoires, parce que des territoires souffrent plus que d'autres et devraient être aidés en priorité.

Je vous annonce que Nantes est candidate pour recevoir les Jeux Olympiques de 2012. A notre modeste place, nous accompagnons la candidature de Paris, non pas simplement moralement, mais parce que si ces Jeux sont organisés à Paris - ce que j'espère de tout cœur (vous voyez à quel point il y a une mobilisation générale, que ce soit la Mairie de Paris avec Bertrand DELANOE, mais aussi le monde sportif, le monde économique, le gouvernement, le parlement) nous avons été sollicités pour que la partie football puisse partiellement se décliner à Nantes. C'est en ce sens que nous sommes candidats, modestement mais convaincus que cela peut être effectivement pour la France un formidable élan, une formidable chance, si l'on n'oublie pas l'éthique et les valeurs qui animent le sport. En tout cas, c'est l'esprit dans lequel nous avons été candidats, et c'est dans cet esprit d'ailleurs que nous avons été candidats en ce qui concerne Nantes pour la Coupe du Monde de Football de 1998. Nous avons fait de cette Coupe du Monde ici à Nantes un événement fort d'animation de la cité, pour fédérer en quelque sorte toute une ville, toute une région, autour de ce grand événement mondial. Puis, nous avons voulu faire participer, en particulier les jeunes de tous nos quartiers, mais aussi tous les clubs sportifs, pour ne pas oublier justement ce travail de fond, ce travail d'éducation. C'est, je crois, la clé de l'avenir de notre société, notamment dans cette période un peu compliquée, où l'on cherche des repères, que j'appelais la mondialisation, la globalisation, je crois que la France, comme l'Europe, a une carte à jouer.

La carte principale, celle qui est déterminante pour l'avenir, est la carte de l'éducation, à tous les niveaux, l'école bien sûr, la formation initiale, la formation permanente, l'enseignement supérieur, mais aussi tout ce qui concourt à l'éducation et qui propage les valeurs, et qui permet à l'intelligence de tous les jeunes de s'épanouir et de leur donner confiance en eux, mais confiance aussi dans la société dans laquelle ils vivent, donc confiance dans l'avenir. Vous devez donc savoir - mais je sais que vous le savez - que vous représentez une force, et il faut qu'ensemble nous puissions activer cette force pour que les valeurs auxquelles nous croyons ne soient pas des valeurs archéologiques, que l'on vient regarder dans les musées, mais qu'elles soient toujours plus vivantes que jamais. Merci encore d'avoir choisi Nantes.

Robert DENEL

Merci Monsieur le Maire.

Je me permets toute d'adresser la reconnaissance du Groupe de Pilotage des ANS à tous les partenaires, et à vous-mêmes, qui ont permis de réaliser ce rassemblement.

Je remercie à nouveau la vingtaine de personnes ressources, universitaires, dirigeants, chercheurs, qui ont participé. Je remercie encore Roger BAMBUCK de sa présence et surtout d'avoir été celui qui, en tant que Ministre, nous a encouragés à mettre en place ces ANS. C'était en 1990, nous sommes en 2004, et il nous disait tout à l'heure qu'il espérait bien que cela allait continuer ; nous l'espérons aussi.

Un petit mot pour ceux qui sont dans l'ombre, à tous les bénévoles.

Je voudrais également vous remercier, vous tous, les 519 participants qui se sont inscrits et qui, au cours des journées, ont travaillé ensemble dans les ateliers et les différents modules. C'est à eux que je dirai le dernier mot. Nous avons le sentiment que les travaux de ce cinquième rassemblement ont suscité un intérêt particulier, différent des autres rassemblements, mais indiscutablement « c'est un intérêt certain ».

Pour continuer, nous faisons l'hypothèse qu'il nous faut envisager une démarche nouvelle, probablement différente des précédents rassemblements, pour tirer les enseignements et décider de la suite. Nous allons réfléchir à la façon de vous consulter ; donc sachez que vous serez sollicités. Nous vous adresserons un premier questionnaire. Vos réponses nous permettront de mieux connaître ce que fonde l'intérêt de nos travaux, les idées que cela suggère et, surtout, la façon d'organiser un nouveau plan de travail, un plan de quatre ans pour de nouvelles ANS. Je vous donne donc rendez-vous en 2008 ou peut-être en 2007. Merci de votre participation.